

Assemblée générale du 5 mars 2008

Salle Zazie Sadou, Maison des Associations, 18 h 30

Présent-e-s : environ 30 personnes

Excusé-e-s : MMmes. Anne Diaz, Carole Scheller, Anne Salberg, Lisette Gay, Liliane Maury Pasquier, Maria Roth Bernasconi, MM. Luc Barthassat, Thierry Apothéloz, Marko Bandler, Théo Schneider, Olivier Barde.

0. Accueil:

Le président, Romain Oguey Leresche, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée par des remerciements aux membres et donateurs et donatrices fidèles qui contribuent toujours autant à la survie de l'association. La situation financière d'ELISA est toujours préoccupante. Aujourd'hui, ce sont des problèmes concrets de liquidités à court terme auxquels ELISA est confrontée. Et le président lance un appel à agir rapidement pour nous aider à passer ce cap périlleux

L'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation des PV de l'AG du 14 mars 07 & de l'AG extraordinaire du 27 juin 07

Les PV avaient déjà été envoyés en juin et février.

Vote d'approbation, l'assemblée adopte les deux PV sans remarques.

2. Rapport d'activités de Barbara Tschopp, permanente

2007 a été une année marquée par l'entrée en force d'une partie des modifications de la loi d'asile et de la loi sur les étrangers, votées en septembre 2006, par les 20 ans d'ELISA, par la lutte de notre Comité pour l'obtention d'une subvention et par la recherche de nouveaux locaux.

Situation générale

L'année écoulée a connu une légère baisse des demandes d'asile, d'environ 1,4%. L'ODM (Office fédéral de migration) a enregistré en chiffres ronds 10'000 demandes d'asile, dont 15 % ont été acceptées sous forme d'asile et 26% sous forme d'admission provisoire. Ainsi, 41% des personnes en quête de protection ont pu l'obtenir. 2 644 soit 25 % des demandes ont été écartées par des non-entrées en matière (NEM), ce qui représente une nette augmentation ! Sous certaines conditions, les cantons ont depuis début 2007 la possibilité de régulariser des déboutés, voire des clandestins, et ils l'ont fait dans 5 189 cas.

Comme durant la période précédente, la prise de décision est devenue très rapide et souvent lapidairement motivée, malgré les règles plus strictes du Tribunal administratif fédéral.

L'arrêt de l'assistance aux débouté-e-s, entré en force au début de l'année a dominé nos activités de 2007. Depuis le 1^{er} janvier 2007 les cantons ont la possibilité de régulariser les personnes depuis plus de 5 ans en Suisse et connues des autorités, quand elles sont indépendantes et bien intégrées. Une dizaine de nos consultant-e-s ont ainsi obtenu un permis B, et d'autres demandes sont en route. Le succès dépend souvent du bon vouloir de l'OCP. Nous avons reçu de nouveau une multitude de demandes de reconsidération, parfois sur l'initiative de médecins.

Nous nous investissons de plus en plus dans les démarches administratives diverses pour aider nos consultants, surtout les familles, dans des domaines touchant à leur droit à une vie privée.

Le travail des permanences.

Depuis juillet 2007, Thao Pham, actuellement en congé de maternité, a été engagée par notre association à raison de 30%, soit 3 demi-journées par semaine, pour s'occuper du suivi administratif. Je lui suis très reconnaissante, car elle améliore sensiblement le fonctionnement de notre travail.

Quelques chiffres pour 2007 :

Nous avons reçu :

- 1401 visites recensées, ce qui, ce qui représente une augmentation de 27%.
- 6 de nos mandants ont reçu l'asile.
- 7 admissions provisoires ont été accordées à des personnes qui ont fait appel à ELISA.

Plusieurs événements ont marqué cette année:

La défense des personnes en renvoi dans un pays de l'UE. La convention de Dublin fait que les renvois sont en chaîne et effectués vers le pays qui a laissé entrer les RA dans l'UE. Quand il s'agit de la Grèce, celle-ci n'offre pas encore les conditions d'accueil acceptables, et jusqu'il y a peu, elle renvoyait ces personnes en Turquie (ou ailleurs). Nous avons pu, après bagarre avec l'OCP et avec l'aide des médecins, éviter qu'un couple Irako-syrien avec un petit enfant ne soit renvoyé en Belgique, et de là, en Grèce. Dans ce cas, nous avons bénéficié des contacts d'EXODUS et obtenu l'aide d'un juriste de Caritas Belgique.

Restrictions à une vie privée : nous avons constaté que la pratique du droit au mariage des étrangers est devenue plus restrictive. Les autorités demandent des papiers de naissance, de nationalité, de célibat, etc., ne datant pas plus de six mois. Mais ceci n'est pas clairement expliqué; les personnes apportent un document après l'autre et, à l'arrivée du dernier document, le premier est déjà déposé depuis plus que six mois. Nous avons un couple turc, marié selon la coutume, ce qui n'est pas reconnu, qui rassemble pour la deuxième fois tous les documents pour son mariage en Suisse.

Un autre couple, éthiopien marié à Genève où le mari est attribué, avec un enfant et un autre en route, doit vivre administrativement dans deux cantons différents, car les deux conjoints étaient déboutés quand ils se sont mariés et la jeune femme a été attribuée dans le canton du Jura. Nous en sommes à notre troisième procédure pour obtenir leur droit à une vie de famille.

Les reconsidérations peuvent coûter CHF 1'200.- ou apporter un effet suspensif, c'est-à-dire un arrêt du renvoi. Elles sont l'espoir de beaucoup de personnes. Nous avons obtenu deux suspensions de renvoi avec l'aide de médecins. Une fois pour une dame camerounaise qui souffre des suites de maltraitements par la police zurichoise et autre une fois pour un monsieur du Kosovo qui a atrocement vécu la guerre.

Nous avons eu moins de chance avec un monsieur libyen que l'OCP a expulsé, contrairement à l'avis de son médecin.

Mais le plus beau succès dans ce domaine est celui de Gérard Scheller, un de nos membres, qui a su se battre pour une famille du Bangladesh entre Noël et Nouvel An et obtenir l'arrêt du renvoi !

Les tests ADN, que certains de nos mandants ont dû faire en vue de leur regroupement familial, ont donné un peu de visibilité à ELISA. Quand la France et la Suisse se sont interrogées sur la justification de ces tests, nous avons eu droit à une émission de TV de FR3 Alsace, à une émission de « Mise au point » de la TSR et un article dans la « Basler Zeitung ».

Les bénévoles, mandataires et asilonautes

Même avec de nombreux changements, le nombre des bénévoles actifs se situe toujours autour de 20. La plupart de nos bénévoles sont très jeunes, sortent de leur formation professionnelle

ou se trouvent entre deux engagements. Leur période chez nous est souvent de l'ordre de quelques mois seulement. Quant à la procédure de nos consultant-e-s, elle peut aller de quelques semaines à des années. Nous avons heureusement aussi quelques bénévoles à plus long terme qui savent reprendre les dossiers en cours, et nous avons toujours la chance d'avoir des juristes en devenir et confirmés parmi nos bénévoles.

J'ai toujours beaucoup d'admiration et de gratitude pour nos bénévoles, mandataires, traductrices ou préposées à l'accueil, qui s'engagent sans compter, malgré la parcimonie de succès de nos interventions. Sans elles et eux, le service d'assistance juridique gratuit de notre réseau n'existerait tout simplement pas.

La collaboration avec l'AGORA, qui gère l'accueil et l'attente de nos consultant-e-s lors des permanences, est toujours excellente. Un déménagement est en perspective, mais nous savons que, où que nous retrouverons un toit, nous continuerons ensemble.

Formation et information

L'entrée en force des modifications de la loi d'asile et de la loi sur les étrangers ont donné lieu à la circulation de beaucoup d'informations.

En début d'année, l'OSAR (Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés) a organisé un cours sur le fonctionnement du nouveau Tribunal administratif fédéral qui remplace l'ancienne CRA, auquel plusieurs d'entre nous ont participé.

En septembre, Thao Pham a suivi un cours sur le droit d'asile international.

La tendance actuelle de l'accueil et du traitement des migrants forcés dans les pays riches crée, par la parcimonie ou l'absence d'assistance, une situation d'inhumanité dans une société vivant dans la surabondance...

L'aide d'urgence accordée à des déboutés à Genève, en plus d'un toit dans un foyer et de l'assurance maladie, varie entre 10.- par jour pour une personne à 30.- par jour pour une famille de 5 personnes! A Zurich, les personnes déboutées, afin de ne pas prendre racine, doivent déménager dans un autre foyer toutes les semaines... Bref, plus nous avançons, plus il y a de droits humains à défendre, en Suisse comme en Europe.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier toutes les personnes, organisations et instances qui contribuent à l'existence d'ELISA, car cela m'a permis de faire ces dernières 10 années une expérience professionnelle extrêmement enrichissante, que je suis heureuse de pouvoir continuer.

3. Rapport d'activités de Michel Ottet, permanent à l'aéroport

L'appui généreux de nos donateurs et donatrices nous a permis de maintenir une assistance efficace aux requérants d'asile dans cette phase souvent périlleuse de la procédure

En général, nous sommes informés des situations par l'Aumônerie œcuménique (AGORA) de l'aéroport qui assure une permanence quotidienne dans la zone de transit. Sans cette présence, les requérant-e-s qui ont besoin d'un appui juridique auraient beaucoup de peine à se faire aider. D'ordinaire, j'utilise le bureau de l'Aumônerie pour rencontrer les demandeurs d'asile. Ce bureau étant équipé d'une connexion Internet qui permet de procéder immédiatement à des vérifications, l'appui qui nous est ainsi accordé est particulièrement précieux.

Durant l'année 2007, 457 demandes d'asile provenaient des aéroports, soit 188 de plus qu'en 2006, c'est-à-dire une augmentation de près de 70%. Parmi les requêtes à la frontière, 312 ont été acceptées et les personnes ont été priées de s'adresser à l'un des centres d'enregistrement et de procédure pour y déposer leur demande d'asile.

Au total, **160 personnes ont demandé l'asile à l'aéroport de Genève-Cointrin**. Cet effectif est pratiquement le quadruple de celui de l'année précédente (contre 41 en 2006).

Nous constatons aussi que ce mouvement est très irrégulier : de 4 à 30 demandes par mois. On voit aussi que la hausse relevée en 2007 par rapport à 2006 sur le plan fédéral provient quasi-exclusivement des demandes déposées à l'aéroport de Cointrin.

Sur cet effectif:

- 120 personnes ont été autorisées à entrer en Suisse et dirigées vers le Centre d'enregistrement de Vallorbe pour la poursuite de l'examen de leur demande d'asile.
- 12 ont été envoyées à Genève et une à Bâle.
- 15 ont été renvoyées dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.
- 2 personnes qui ont refusé de prendre l'avion ont été mises en détention pour refus d'obtempérer aux ordres de l'autorité.
- 3 ont retiré leur demande,
- 5 ont disparu de la zone de transit.

Une partie importante de mon activité a été consacrée à évaluer les situations des demandeurs d'asile avec l'Aumônerie. Cette évaluation consiste principalement à estimer les risques de renvoi et les moyens d'agir, à apprécier l'opportunité d'accepter un mandat et aussi à donner au requérant le moyen d'agir par lui-même en déposant un recours en son nom propre.

Les modifications introduites par la révision de la loi sur l'asile

En 2007 nous étions encore dans une situation transitoire, mais le nouveau droit qui est entré en vigueur le 1er janvier 2008 a introduit des modifications importantes dans la procédure d'asile à l'aéroport.

En particulier, le requérant pourra être retenu dans la zone de transit pendant 60 jours alors que j'estime cette durée à 10 jours en moyenne en 2007. Il pourra aussi être mis en détention en vue de son refoulement lors d'une décision de renvoi exécutoire. Cependant les délais de recours seront prolongés (5 jours ouvrables), mais l'avis du HCR ne sera plus requis en cas de renvoi dans le pays d'origine.

Pratiquement cette modification revient à clore toute la procédure d'asile à l'aéroport, alors que jusqu'au 31 décembre 2007 la décision de cassation de l'instance de recours débouchait sur une autorisation d'entrée en Suisse (envoi au CEP Vallorbe) pour la poursuite de la procédure. Ceci veut dire aussi que des mesures d'instruction complémentaires pourront être ordonnées à l'aéroport.

Concernant l'assistance juridique d'office qui devrait être la règle dans de pareils cas, elle est réduite à sa plus simple expression. Le requérant peut faire appel à un mandataire qui peut entrer librement dans la zone de transit et avoir un entretien.

L'assistance de la Confédération se limite à des prestations minimales (comme par exemple la mise à disposition d'un téléphone et d'une liste de mandataires, comme cela a toujours été le cas à Genève). En outre le requérant reçoit un aide-mémoire sur la procédure rédigé dans sa langue (ou une langue qu'il comprend, pour autant qu'il sache lire!).

Perspectives d'avenir

Le mouvement des demandeurs d'asile ne s'est pas tari durant les 2 premiers mois de l'année 2008 : une vingtaine chaque mois. La durée de l'attente, dans des locaux mal adaptés et surpeuplés, dépasse très régulièrement une vingtaine de jours...En principe, cette situation devrait s'améliorer durant l'année 2008 puisque de nouveaux locaux sont prévus. Il faudra donc

impérativement que nous trouvions un nouveau local équipé convenablement dans le nouveau bâtiment.

Avec les nouvelles dispositions introduites au début de l'année, le travail à l'aéroport s'accroît considérablement et il faut compter plus que jamais sur le soutien des membres et des bénévoles de notre association. Et je lance ici un appel pressant aux personnes prêtes à s'engager comme mandataire : le profil idéal est celui d'un retraité qui dispose de son temps de manière assez libre. En effet, à l'aéroport, il faut pouvoir agir vite et de manière autonome, une certaine « bouteille » me paraît nécessaire dans cette activité. Une membre de notre Comité, Lucienne Gillioz vient de s'impliquer avec courage dans cette activité.

Les activités pour le réseau EXODUS

Je peux évaluer qu'une moitié de mon activité est réservée à l'animation du réseau EXODUS. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet puisque cette activité fera l'objet d'un large exposé tout à l'heure. Mais, il faut tout de même mentionner, dans le cadre de ce rapport d'activité, ma large implication dans l'organisation de la session EXODUS à Bruxelles du 14 au 17 novembre 2007.

4- Présentation des comptes pour l'exercice 2007 :

Après un exercice 2006 presque équilibré, l'exercice 2007 a vu le soutien de nos donateurs se maintenir à un haut niveau, mais la part publique du financement a diminué. La Ville de Genève a maintenu sa subvention de Fr. 35'000.-, et nous réitérons ici nos remerciements aux autorités de la Ville pour son soutien de longue durée. Nous n'avons pas obtenu de soutien de la part du canton pour 2007, dans l'attente de la décision du Grand Conseil sur le projet de subventionnement.

Nous bouclons les comptes 2007 avec un déficit de Fr. 31'955.38.

Les comptes sont distribués à l'assemblée et présentés en détails par Zlata Salihbegovic :

Recettes:

- Les dons et versements individuels restent notre plus importante ressource, pour un montant de Fr. 79'198.- Nous avons établi un fond en revenu différé grâce à un don exceptionnel l'année précédente, ce fond nous aura été d'une grande utilité. Mentionnons que cette année trois donateurs et donatrices ont contribué, pour un montant comparable, à un nouveau don exceptionnel.
- Le soutien des communes est stable alors que nous pensions l'augmenter, mais nous n'avons pu nous y investir suffisamment.
- Pour les institutions, le montant de Fr. 4'755.- est essentiellement le fait des églises et des communautés religieuses.
- Les recours auprès de l'ODR ont rapporté un montant important de Fr. 4'200.- cette année, résultat difficilement prévisible. Il n'y a pas eu de revenus de formation cette année, comme mentionné dans les rapports d'activités.
- Enfin les intérêts des comptes d'ELISA restent modestes pour un montant de Fr. 59.08.
- Au final, les recettes 2007 s'inscrivent à Fr. 89'712.88, bien supérieures au budget 2007.

Dépenses :

- Les dépenses ont augmenté à plus de Fr. 156'600.-, alors qu'elles étaient budgétées à Fr. 141'800.- .
- Les salaires et charges liées sont supérieurs aux prévisions. Ceci s'explique essentiellement par deux faits:

- 1) l'engagement de Thao Pham au poste d'assistante a été porté à 30% au lieu de 20 % prévus.
 - 2) les 13^e salaires 2006, payés en janvier 2007, ainsi que certaines charges n'ont pas été portées en transitoire au bouclage des comptes 2006. Ces charges se reportent donc sur cet exercice.
- Les frais relevés au niveau des communications et d'Internet sont en diminutions à Fr. 8'380.45, les frais de maintenance et d'entretien sont un peu moins importants que prévus.
 - Les frais administratifs sont cette année plutôt stables par rapport à la prévision et à l'exercice précédent.
 - Pour cette année, les dépenses pour les actions dans les médias ont été inférieures à notre prévision, essentiellement car nous n'avons pu concrétiser notre projet de conférence dans le cadre des 20 ans d'ELISA.
 - Nous avons par contre utilisé notre prévision pour les conférences et colloques, entre autres par une participation active à la confluence d'Exodus à Bruxelles en septembre.
 - A la rubrique prestations en faveur de requérants figurent Fr. 2002.77 qui ont servi à payer des interventions tels des tests ADN.
 - Pour les autres rubriques des dépenses, il faut noter quelques variations mineures, une légère hausse des frais de chauffage de la Croisette, une hausse des frais bancaires et de CCP, et une dépense au titre du compte Exodus supérieure pour cette année.
 - L'ensemble des dépenses se clôt au montant de Fr. 156'668.26.

Pour conclure, le résultat de l'exercice est déficitaire, pour un montant de Fr. 31'955.38.

Le nouveau capital s'inscrit à Fr. 17'551.55, correspondant aux liquidités courantes et incluant la régularisation des comptes transitoires.

Ce résultat, s'il était attendu, est quand même plus important que ce que nous pouvions escompter. Comme mentionné, les réserves de liquidités sont de ce fait insuffisantes au début de cet exercice, et le comité, tout en relevant le soutien solide des membres, donateurs et donatrices, se doit de chercher très rapidement des ressources nouvelles.

Rapport des contrôleuses aux comptes

MMmes Janine Revillet et Claire de Reynier présentent leur rapport de contrôle des comptes. Tout en demandant à l'Assemblée d'approuver les comptes, qu'elles ont minutieusement vérifiés, elles relèvent l'énorme somme de travail que cela représente et la jugent trop lourde pour reposer entièrement sur les épaules d'une bénévole. D'ailleurs les nouvelles directives de l'Etat tendent à vouloir la participation d'une fiduciaire pour la certification des comptes.

L'assemblée approuve les comptes et donne décharge aux contrôleuses aux comptes.

Présentation du budget 2008

Le projet de budget est présenté à l'assemblée. Exercice difficile & souvent divinatoire: en gardant un certain optimisme, nous avons prévu des dons en progression par rapport au budget 2007, et maintenu les prévisions de soutiens d'institutions. Le subventionnement de l'Etat est acquis pour un montant de Fr. 50'000.-, et le total des recettes prévues se monte à Fr. 132'500.-.

Du côté des dépenses, la prévision 2008 recoupe les résultats de 2007. Il en résulte un déficit prévisible de Fr. 25'700.-.

Le public pose plusieurs questions, prend acte du budget proposé et donne des suggestions de nouvelles recherches de fonds. Le président propose de prendre en compte une dépense de 2'500.- au budget 2008 pour la collaboration d'une fiduciaire. Il précise qu'un effort important va être fait auprès des communes pour tenter de combler le déficit 2008 prévisible.

Enfin, la situation de trésorerie est délicate au début de cet exercice, et il n'est pas exclu qu'une nouvelle AG soit convoquée dans trois mois pour faire le point sur la situation financière.

5. Rapport d'activités du président pour le comité:

L'engagement de Mme Thao Pham, suite à l'accord de l'AG pour un poste d'assistante à 20%, est réalisé depuis juin 2007. Le Comité a rapidement décidé d'augmenter son temps de travail à 30 %, dès juillet 2007, vu les besoins importants exprimés par les permanents. Cela représente une augmentation de charge pour l'association d'environ 4'000.-.

A cette occasion, et pour répondre à une exigence relevée par les contrôleuses aux comptes lors de l'AG de mars 2007, nous avons recalculé les salaires des permanents pour y intégrer une indemnité de prévoyance professionnelle que nous versions, et qui ne convenait plus formellement d'un point de vue fiscal. Cette modification s'est faite en sorte que le montant net touché par nos permanents ne soit pas diminué. L'augmentation de charge pour ELISA a été de l'ordre de 3'000.-.

- Le comité s'est engagé dans l'organisation d'une conférence, dans le cadre des 20 ans d'ELISA. Nous avons cherché à inviter une personnalité de premier plan, mais nos démarches n'ont pas été couronnées de succès. Kofi Annan a décliné, et Mme Calmy-Rey, Présidente de la Confédération en 2007, avait un agenda trop chargé.

- Le comité a cependant organisé le 27 septembre 2007 une fête pour les 20 ans d'ELISA. Fête en musique, dans les jardins de la Croisette, et avec un ciel clément jusqu'à la clôture. Plus d'une centaine de personnes sont venues écouter les discours et les témoignages, notamment d'Yvan Rochat, conseiller administratif de la commune de Vernier et ancien membre de notre comité, de Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, de Liliane Maury-Pasquier, alors candidate au Conseil des Etats, et de Michel Ottet, fondateur, qui a esquissé les 20 ans d'histoire d'ELISA. Une belle soirée de partage s'en est suivie, autour des plats confectionnés par des requérantes, des grillades improvisées et des boissons offertes par l'entreprise d'un ancien requérant.

- Intense travail de lobbying auprès du Grand Conseil d'août à janvier 2008, autour du projet visant au subventionnement de notre association. Le président remercie particulièrement Françoise Schenk-Gottret et Alberto Velasco, député-e-s socialistes, pour leur appui sans faille. Nous avons écrit à tous les député-e-s à titre individuel et nous avons renforcé nos contacts auprès des commissaires de la Commission des visiteurs, qui nous avaient auditionnés en janvier 2007. Nous avons aussi passé quelques sessions du Grand Conseil dans la Salle des pas perdus à faire des contacts et expliquer notre action. Les rythmes parlementaires étant imprévisibles, c'est finalement en janvier 2008 que le vote est tombé, favorable avec le soutien unanime des socialistes, des démo-chrétiens et des Verts. Ce financement nous est donc acquis pour 2008, il devrait se renouveler pour 2009 & 2010.

- Sur le terrain politique toujours, la répartition des subventions entre Ville et Etat est entrée en vigueur. Dans cette perspective, le comité a été invité à suivre une série de conférences sur les aspects financiers et comptables liés à cette nouvelle donne, et sur les questions de responsabilité et gouvernance pour les subventionnés. L'Etat attend de la part des

associations une certaine rigueur et une certaine uniformisation dans la gestion dans l'usage des fonds publics. Cela sous-entend une charge administrative en nette croissance...

- Durant l'automne, nous avons été informé que l'autorisation de construire pour IKEA allait être délivrée et que nous devrions quitter à court terme la maison de la Croisette. Nous collaborons avec l'AGORA pour trouver une issue qui permette de poursuivre nos activités conjointes. AGORA est considéré comme seul interlocuteur par l'Etat, mais nous avons réagi ainsi que les Scribes, pour faire valoir que l'Etat s'était engagé à reloger toutes les activités de la Croisette. Actuellement, l'Hospice général propose des locaux au rez-de-chaussée d'un des bâtiments des Tattes, mais cette proposition est insuffisante pour reloger l'ensemble des activités.

- Nos priorités sont de rester avec l'AGORA pour les permanences et nos activités d'asile. Le nouveau directeur en charge des politiques d'insertion de Genève, M. Angelillo, que nous venons de rencontrer, nous a fait part que l'Etat ne verrait pas d'un mauvais œil que nous engagions un regroupement des acteurs associatifs et caritatifs dans le domaine de l'asile, dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et d'une synergie nous permettant de faire plus avec les moyens qui sont à notre disposition.

- Enfin le Comité a partagé un repas de Noël, avec une vingtaine de mandataires.

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au comité pour l'exercice 2007.

6. Election de comité:

Comme mentionné dans la convocation, plusieurs membres du comité sont en vacances d'activités. Alexandra Felder poursuit ses études en sociologie, en partie à Paris, Martine Felix est partie en mission au Mozambique avec MSF, pour 10 mois. Yvan RoCHAT, qui avait été élu par l'assemblée de 2007, n'a pu poursuivre son mandat, suite à son élection à l'exécutif de la commune de Vernier. Magali Bovet souhaite se retirer du comité.

Véronique Egger, aumônière de l'AGORA, avec qui nous avons collaboré pendant de nombreuses années, a pris sa retraite. Anne-Madeleine Reinmann, qui a repris le flambeau de l'AGORA à l'aéroport, a rejoint notre comité en octobre.

Au nom du comité, le Président exprime sa reconnaissance à toutes ces personnes pour leur engagement à ces personnes et plus particulièrement son admiration à Véronique Egger pour son travail à l'AGORA.

Se représentent donc à l'élection du comité: Maryelle Budry, Lucienne Gillioz, Anne-Madeleine Reinmann, Zlata Salohbegovic et Romain Oguey Leresche.

Notons que les permanents participent de droit aux travaux du comité.

Une candidature au Comité s'annonce dans la salle : Mme Danielle Goerg, mandataire à ELISA. Ce nouveau comité de 6 personnes est élu à l'unanimité par l'assemblée.

7. Divers et partie publique:

Vu l'heure avancée, l'assemblée est invitée à une verrée de l'amitié. Ensuite, l'assemblée écoute Michel Ottet, permanent d'ELISA et membre du réseau européen EXODUS, dans une conférence publique sur le thème « L'Europe : nouvelle frontière de l'asile en Suisse ? ».